

----- Message transféré -----

**Sujet :**Tranquillité publique

**Date :**Wed, 24 Jun 2020 15:59:27 +0200

**De :**Bruno EDOUARD (O) <[bruno\\_edouard@orange.fr](mailto:bruno_edouard@orange.fr)>

**Pour :**[jean-yves.senant@ville-antony.fr](mailto:jean-yves.senant@ville-antony.fr)

**Copie à :**Jean Marc FEUILLADE <[feuillade@wanadoo.fr](mailto:feuillade@wanadoo.fr)>, [said.ait-ouaraz@ville-antony.fr](mailto:said.ait-ouaraz@ville-antony.fr)

Bonjour Monsieur le Maire,

Le 10 juin, vous avez été interpellé au Conseil sur les agressions et incivilités commises à l'encontre ou à proximité des commerces de Fontaine-Michalon. Votre réponse, si je me souviens bien, tenait en trois volets : d'une part, vous aviez déjà eu recours à un maitre-chien pour tranquilliser le quartier, d'autre part vous prévoyez d'étendre la vidéosurveillance à l'ensemble de ce secteur pour identifier les auteurs de troubles, enfin la répression des trafics commis dans le voisinage relevait de la Police nationale et pas de la Police municipale.

Au nom de "Citoyens à Antony", je me permets de vous exposer que votre réponse est doublement incohérente et je l'illustrerai par un exemple récent.

Votre réponse est dépourvue de cohérence interne. Vous reconnaissez à demi-mots que la question de la tranquillité de Fontaine-Michalon est réelle puisque vous avez eu recours à un prestataire privé, vous reconnaissez en filigrane que la vidéosurveillance actuelle est inefficace puisque vous envisagez de multiplier le nombre et les angles des caméras, mais vous refusez tout rôle à la Police municipale dans la résolution de ce problème. Pourtant, ce qu'un prestataire privé a pu accomplir quelques heures par semaine pendant le confinement, dissuader de potentiels délinquants de passer à l'acte par sa seule présence, la Police municipale pourrait évidemment le faire aussi, par une présence sur la durée, évidemment discontinue mais imprévisible.

Votre réponse est aussi dépourvue de cohérence globale. Vous semblez n'envisager de solution à la délinquance et aux incivilités que dans une posture dissuasive facilement contournable et dans un espoir très irrationnel dans une répression judiciaire des actes délictuels. Autrement dit, il manque à votre politique de tranquillité publique un moyen, l'action préventive, et une stratégie, renverser l'incertitude. Votre maitre-chien avait des horaires de travail, vos caméras ont des zones d'ombre, les délinquants les connaissent et s'y adaptent : vous ne faites pas disparaître la délinquance ni les incivilités, au mieux vous les déplacez. Une fois les méfaits commis, votre espoir d'identification des auteurs par la vidéosurveillance est de la naïveté fautive : les services de la Police nationale ont leurs priorités dans la gestion des plaintes et ils ont dû vous expliquer les ruses employées par les délinquants pour ne pas être identifiables a posteriori.

Mais Fontaine-Michalon n'est qu'un exemple. Sur le terrain synthétique de Georges-Suant, pendant le confinement et depuis sa fin, ont lieu des parties de foot à plusieurs dizaines de personnes, en début de soirée, avec feux d'artifice, pétards et même barbecue ; les voitures des

participants stationnent sur la chaussée, gênant la circulation. Des habitants du quartier ont appelé la mairie qui leur aurait dit de s'adresser à la Police nationale. Cette dernière leur aurait répondu qu'elle ne pouvait rien faire, que ces troubles étaient "bon enfant" et qu'il fallait ... appeler la mairie ! Là encore, on voit l'inefficacité dissuasive de votre vidéosurveillance, la tolérance par votre mairie et par la Police nationale de troubles qui ne sont pas identifiés comme relevant évidemment d'une réponse pénale et donc leur pérennisation !

Il nous semble que des rondes régulières de Police municipale dans la ville seraient de nature à inquiéter les délinquants en puissance d'une part et à s'assurer du réel caractère "bon enfant" des manifestations sportives spontanées vespérales d'autre part.

D'avance, merci de l'attention que vous porterez enfin à cette question.

Salutations citoyennes.

Bruno EDOUARD, Président de "Citoyens à Antony"